

DICTIONNAIRE

DES

PARLEMENTAIRES

L

LAVERGNE (LOUIS-GABRIEL-LÉONCE GUILLAUD DE), député de 1846 à 1848, représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1880, né à Bergerac (Dordogne) le 24 janvier 1809, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 18 janvier 1880, fit ses études à Toulouse et collabora de bonne heure à divers journaux et recueils, entre autres au *Journal de Toulouse* et à la *Revue du Midi*. Maître et mainteneur des Jeux floraux (1830), il poursuivit ses travaux littéraires, et fut nommé (1838) professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier; mais il déclina ces fonctions, vint à Paris, entra au ministère de l'Intérieur comme chef de cabinet de M. de Rémusat, puis au conseil d'Etat comme maître des requêtes en 1842, et au ministère des Affaires étrangères comme chef de division (1844). Il s'était déjà présenté, le 9 juillet 1842, dans le 4^e collège du Gers (Lombez), comme candidat à la Chambre des députés, et avait réuni 133 voix, contre 139 à l'élus, M. de Panat. Il fut plus heureux le 1^{er} août 1846, et devint député de cette circonscription avec 162 voix (324 votants, 358 inscrits), contre 160 au député sortant. Il vota avec la majorité conservatrice, et rentra dans la vie privée en 1848. Il devint alors un des principaux collaborateurs de la *Revue des Deux Mondes*, à laquelle il donna un très grand nombre d'articles sur l'histoire contemporaine et les affaires extérieures, des relations de voyages, des études d'économie politique, etc. En janvier 1850, il obtint, au concours, la chaire d'économie rurale à l'Institut agronomique de Versailles qui fut supprimé en 1852. Rédacteur du *Journal des Economistes*, il entra en 1855 à l'Institut, comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et publia d'importants ouvrages : un *Essai sur l'Economie rurale en Angleterre, en Ecosse et en Irlande*; une *Etude sur l'Agriculture et la population en 1855 et 1856*; *Economie rurale de la France depuis 1789* (1860), etc. Le 1^{er} juin 1863, il posa sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Gers, et obtint 6,930 voix, contre 16,066 à M. Belliard, candidat officiel, élu. Ce ne fut qu'après la chute de l'Empire que M. L. de Lavergne rentra au parlement. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Creuse à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 5, par 30,115 voix (50,111 votants, 80,083 inscrits), il siégea au

centre droit, et vota avec les orléanistes de ce groupe : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, contre la dissolution. Il combattit vivement le gouvernement de Thiers, contre lequel il se prononça le 24 mai 1873. Il continua d'opiner avec la droite, tant qu'il conserva l'espoir de voir rétablir la monarchie constitutionnelle. Après l'échec des tentatives de restauration, il se prononça pour le septennat et vota encore pour le cabinet de Broglie le 16 mai 1874; mais, peu après, ses idées se modifièrent et, de concert avec quelques députés flottant entre le centre droit et le centre gauche, dont était M. Wallon, il fonda un nouveau groupe de représentants, le « groupe Lavergne », qui ne laissa pas de contribuer par son attitude au vote définitif de la Constitution du 25 février 1875. Dès le mois de juillet 1874, lors de la discussion de la proposition Périier, demandant l'organisation des pouvoirs publics, M. Léonce de Lavergne écrivait : « Comme M. de Montalivet, j'aurais préféré la monarchie constitutionnelle et parlementaire, qui est à mon sens le meilleur des gouvernements. Comme lui aussi, voyant cette monarchie impossible, j'accepte la République. » Il se prononça vers la même époque, dans une lettre publiée par le *Journal des Economistes*, pour le maintien du suffrage universel. Après le vote de la Constitution, il fut nommé (mai 1875) président de la nouvelle Commission des Trente, chargée de préparer les lois constitutionnelles complémentaires, et, dans l'allocution qu'il prononça en prenant possession du fauteuil, il dit : « Nous avons été conduits par un concours de circonstances imprévues à donner à ce gouvernement la forme républicaine; tous les bons citoyens doivent s'y rallier, puisque l'Assemblée souveraine a prononcé. » M. L. de Lavergne vota lui-même avec le centre gauche dans les derniers scrutins de la législature. Elu, le 13 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, sénateur inamovible, le 33^e sur 75, avec 353 voix (689 votants), il observa la même attitude au Sénat, et, après l'acte du 16 mai 1877, se prononça contre la demande de dissolution de la Chambre des députés; puis il approuva, au cours de la période électorale qui suivit cette dissolution, la politique des 363. Après le 14 octobre, M. de Lavergne vota encore contre l'ordre du jour de Kerdrel (19 no-

rembre); mais bientôt l'état de sa santé le tint à l'écart des discussions du Sénat. Après avoir silencieusement appuyé de son vote le cabinet Dufaure, il mourut à Versailles le 18 janvier 1880. Il fut remplacé au Sénat, le 23 février suivant, par M. John Lemoine. Membre de la Société centrale d'agriculture, il appartenait en outre au conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. En 1876, il avait repris, à l'Institut agronomique réorganisé, la chaire d'économie rurale. On lui doit, outre les ouvrages déjà cités : *Eloge historique du dur Decazes* (1863); *Eloge historique de M. de Gasparin* (1864); les *Economistes français du XVIII^e siècle* (1870); les *Assemblées provinciales sous Louis XVI* (1873), etc.

-- Commandeur de la Légion d'honneur.

LAVERGNE (BERNARD-BARTHÉLEMY-MARFIAL), représentant en 1849, député de 1876 à 1889, membre du Sénat, né à Montredon (Tarn) le 11 juin 1815, étudia la médecine, fut reçu docteur et s'établit à Montredon. En même temps, il s'occupait activement de politique et faisait une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe. Il était un des chefs du parti démocratique dans le Tarn, lorsque ce département l'élut (13 mai 1849) représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 44,962 voix (79,583 votants, 107,875 inscrits). M. Bernard Lavergne prit place à la Montagne, opina constamment avec la minorité républicaine : contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, combattit la politique de l'Élysée, et se montra l'adversaire du coup d'Etat. Il reprit, après le 2 décembre, l'exercice de la médecine, et collabora, sous l'Empire, à divers journaux d'opposition, comme le *Temps* et la *Gironde*. Aux élections du 24 mai 1869, sa candidature démocratique réunit, dans la 2^e circonscription du Tarn, 2,651 voix contre 15,453 à l'élus officiel, M. Reille, et 11,963 à M. Pereire. Il se représenta, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale, obtint, sans être élu, 18,075 voix sur 78,096 votants, et ne rentra dans la vie politique qu'aux élections législatives du 20 février 1876; élu député de l'arrondissement de Gaillac, par 10,324 voix (16,889 votants, 21,953 inscrits), contre 6,220 à M. de Gélis, monarchiste, il alla siéger à la gauche modérée, et fut des 363. Il attaqua avec ardeur le gouvernement du 16 mai dans son département, où il répandit une série de petites brochures politiques, rédigées par lui en patois sous forme de lettres aux paysans : elles lui valurent des poursuites de la part du ministère et deux condamnations à l'amende. Réélu député, le 14 octobre 1877, malgré les efforts de l'administration, par 9,968 voix (18,266 votants, 22,174 inscrits), contre 8,233 au baron Decazes, candidat officiel du Maréchal, il reprit sa place dans la majorité républicaine, devint président du groupe de la gauche, soutint le ministère Dufaure, vota pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'amnistie, etc., et publia dans le journal le *Télégraphe* une série d'articles remarqués. Le 21 août 1881, il obtint encore sa réélection par 10,491 voix (17,013 votants, 21,815 inscrits), contre 6,254 à M. Proubo. Pendant la législature, il se montra le partisan d'une politique modérée et libérale, se déclara pour le scrutin d'arrondissement, fit preuve à l'égard du Popportunisme d'une certaine indépendance d'opinion, et parut plusieurs fois à la tribune, notamment pour demander (juin 1884) l'élection

des sénateurs par le suffrage universel (rejetée par 265 voix contre 235); il renouvela cette proposition au Congrès (août) qui vota la question préalable par 410 voix contre 317. Après le rétablissement du scrutin de liste, il fut élu, le 4 octobre 1885, député du Tarn, le second de la liste républicaine, par 47,999 voix (94,149 votants, 110,561 inscrits). Il soutint les ministères républicains, parla (février 1887) contre la surtaxe des céréales, vota l'expulsion des princes, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LAVERTUJON (JUSTIN-ANDRÉ), membre du Sénat, né à Périgueux (Dordogne) le 26 juillet 1827, débuta dans le journalisme en 1849, au journal le *Républicain de la Dordogne*, se déclara républicain socialiste, et appartint, avant le 2 décembre 1851, aux comités démocratiques avancés. Le coup d'Etat le détermina à s'absenter de France et à voyager quelque temps dans les Principautés danubiennes. A son retour, il reprit ses travaux de publiciste, et fut appelé (1855) par son beau-frère, M. Gounouilhou, devenu propriétaire de la *Gironde*, à la rédaction en chef de ce journal. La *Gironde* était à l'origine un organe conservateur; M. A. Lavertujon en fit l'un des principaux instruments de la politique libérale et démocratique modérée en province. Cette feuille ayant pris dans toute la région du Sud-Ouest et même à Paris un grand essor, auquel ne nuisit point le nombre considérable des avertissements et des procès que le gouvernement lui prodigua, la personnalité de son directeur se trouva mise en relief, et M. Lavertujon, après avoir fait élire député en 1857 à Bordeaux M. Curé, indépendant, contre le candidat officiel, M. Montané, essaya d'être nommé lui-même, en 1863, dans cette circonscription : il ne lui manqua que 41 voix pour réussir. En 1869, il n'obtint pas moins de 15,101 voix, contre 16,075 au candidat officiel élu. Fondateur de la *Tribune*, avec MM. Pelletan et Glais-Bizoin, président (septembre 1869) du syndicat de la presse démocratique de Paris et des départements, il poursuivait sans relâche la lutte électorale, parut, jusqu'à la fin de l'Empire, dans plusieurs réunions publiques, se mêla activement à la propagande antiprébiscitaire, comme membre du Comité central de Paris, et fut nommé (1870) conseiller général de la Gironde par le 1^{er} canton de Bordeaux : il ne put siéger à cause des événements de septembre. Il fut alors appelé aux fonctions de secrétaire général du gouvernement de la Défense Nationale. Directeur de l'*Officiel* le 7 septembre, il assumait en outre, après la retraite de M. de Kératry, la tâche de présider la commission chargée de classer les papiers saisis aux Tuileries, commission dont il avait été précédemment le vice-président. A la signature de l'amnistie, le gouvernement le délégua auprès de M. Jules Simon à Bordeaux; il abandonna alors la direction politique de l'*Officiel*. Candidat aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale dans la Gironde, il réunit, sans être élu, 30,880 voix sur 132,349 votants. Tout dévoué aux idées conservatrices et modérées qui triomphèrent avec M. Thiers, M. A. Lavertujon fut envoyé (avril 1871) comme consul général à Amsterdam. L'atté-

nuation singulière, subie par les opinions socialistes professées au début de sa carrière par le publiciste girondin, inspira un jour à M. Etienne Arago un à peu près caractéristique : « L'avertujon, c'est la vertu qui plie ! » Démissionnaire, lors de la chute de M. Thiers, il rentra dans le journalisme, donna des articles au *Temps*, fut, sans succès, en avril 1879, candidat opportuniste contre Blanqui, puis redevint consul général, cette fois à Anvers (1880), d'où il passa à Naples avec le même titre. Il refusa ensuite le poste de ministre plénipotentiaire près la République Argentine, se laissa nommer envoyé extraordinaire à Mexico (1881), mais, ne se décidant pas à rejoindre son poste, fut appelé comme ministre plénipotentiaire à la présidence de la commission de délimitation des Pyrénées, et ne quitta ces fonctions que pour accepter des électeurs de la Gironde, le 31 juillet 1887, par 670 voix (1,268 votants), contre 435 à M. Gasqueton, le mandat de sénateur. M. Lavertujon remplaçait à la Chambre haute M. Issartier, décédé. Il siégea dans les rangs de la gauche modérée, obtint sa réélection, le 5 janvier 1888, par 659 voix (1,262 votants), fut élu (22 avril 1889) le 8^e, par 179 voix, membre de la Commission des Neuf chargée de l'instruction et de la mise en accusation dans le procès du général Boulanger, vota pour la politique ministérielle, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (juillet 1881). En dehors des nombreux articles qu'il a publiés dans la *Gironde* et ailleurs, M. André Lavertujon a donné : une *Monographie des produits du département de la Gironde au Palais de l'Industrie* (1856); *L'An 1862*; *Lettre à M. le Préfet* (1863); une *Histoire de la législation de 1857 à 1863*, etc.

LAVIALLE DE MASMOREL (ANTOINE-SÉBASTIEN), député de 1831 à 1834, et de 1837 à 1839, né à Donzenac (Corrèze) le 21 septembre 1781, mort à Brive (Corrèze) le 17 juin 1852, président du tribunal de Brive et conseiller général de la Corrèze sous la Restauration, fit de l'opposition au ministère Polignac, et se présenta comme candidat d'opposition, le 23 juin 1830, dans le 1^{er} collège de la Corrèze, où il échoua avec 59 voix, contre 134 à l'élu, M. Alexis de Noailles, et 30 à M. de Martignac. Mais, à une élection partielle du 6 septembre 1831, il fut élu député du 2^e collège de la Corrèze (Brive), en remplacement de M. Rivet, dont l'élection avait été annulée, par 106 voix (143 votants, 190 inscrits), contre 82 à M. Lacoste. Il échoua aux élections générales de 1834, mais fut réélu dans le même collège, le 4 novembre 1837, par 169 voix (278 votants, 328 inscrits), contre 97 à M. Rivet. Un dernier échec, le 2 mars 1839, avec 126 voix contre 164 à l'élu, M. Rivet, mit fin à sa carrière politique. M. Lavialle avait fait partie de la majorité; il avait voté cependant contre l'hérédité de la pairie, mais il avait appuyé le ministère du 15 avril 1837 et s'était prononcé en faveur de la loi d'apanage.

LAVICOMTERIE DE SAINT-SANSON (LOUIS-THOMAS-HÉBERT), membre de la Convention, né à Saint-Sanson de Bon-Fossé (Manche) en 1732, mort à Paris le 24 janvier 1809, fit de bonnes études et s'essaya à la littérature. Il débuta en 1779 par un *Eloge de Voltaire*, en vers; puis il publia le *Code de la Nature*,

poème de Confucius (1788), traduction supposée. A la Révolution, dont il était enthousiaste, il lança des publications assez hardies, telles que *la Liberté*, ode (1789); *Du Peuple et des Rois* (1790); *Droits du peuple sur l'Assemblée nationale* (1791); *Crimes des rois de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI* (1791); *Crimes des papes* (1792), etc. Ces ouvrages l'avaient signalé à l'attention publique, et, le 9 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de Paris, le 8^e sur 24, avec 384 voix (531 votants). Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans appel ni sursis, en disant : « Tant que le tyran respire, la liberté est en péril; le sang des citoyens crie vengeance. Je vote pour la mort. » Peu de temps après, il fit partie du comité de sûreté générale. Il y resta jusqu'au 9 thermidor : à cette époque, la majorité l'accusa de s'être absenté de la Convention lors de la chute de Robespierre pour ne pas se compromettre. Il rentra en grâce en prononçant un discours contre « le tyran ». Quelques jours après, le rapport qu'il lut à la Convention, sur la morale calculée, attaquait les systèmes théologiques et philosophiques sur les récompenses et les châtimens de l'autre vie, et se terminait en proposant à l'Assemblée de décréter que « les savants fussent invités à donner une échelle des crimes qui se commettent dans la société, et des tourmens qu'ils entraînent après eux sur la terre. » Le 28 mai 1795, le représentant Gouly l'accusa d'avoir participé à l'insurrection du 1^{er} prairial; décrété d'arrestation et gardé chez lui à vue, il bénéficia de l'amnistie et garda chez lui à vue, il fut remis en liberté et ne rentra plus dans la vie politique. On a encore de lui de curieux ouvrages : *Acte d'accusation des rois* (1794), rédigé sur la demande du club des Jacobins; *la République sans impôts* (1792), etc.

LAVIE (MARC-DAVID), député en 1789, né à Montbéliard (Doubs) le 14 novembre 1737, mort à Damjustin près de Belfort en 1793, était le fils d'un perruquier. Il fut élevé par les Jésuites de Nancy et destiné à entrer dans leur congrégation; mais il s'enfuit du collège avant la fin de son noviciat. Après quelques études de chirurgie, il s'embarqua pour les Antilles et s'établit dans l'île de Saint-Domingue, où il acquit une fortune considérable. Ses plantations furent d'ailleurs entièrement détruites pendant la Révolution. Elu, le 4 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Belfort, il opina avec la majorité de la Constituante, publia quelques pamphlets politiques sous le voile de l'anonyme, et mourut à la fin de 1793, à Damjustin, où il avait acheté un petit domaine.

LAVIE (PAUL-MARIE-ARNAULD DE), député en 1789 et au Conseil des Anciens, né à Bordeaux (Gironde) le 2 avril 1747, mort au Taillan (Gironde) le 22 mai 1801, « fils de Jean-Charles de Lavie, chevalier, conseiller du roi, président au parlement, et de Bernardine Arnaud », était président, à mortier au parlement de Bordeaux depuis le 20 avril 1765, quand il fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux, le 8 avril 1789. Il avait été chargé de la rédaction des cahiers de son ordre, et, partisan des principes modérés de la Révolution, fut un des premiers à se réunir aux députés du tiers. Il accusa la noblesse et le clergé d'Alsace d'exiger des servitudes personnelles, proposa de suspendre l'ordination des prêtres et de réglementer le traitement des curés, devint commissaire pour

l'aliénation des domaines, s'opposa aux poursuites contre Westermann, proposa de soumettre les avoués et les médecins au droit de patente, dénonça les agissements des moines dans les départements de l'Est, demanda que les ministres ne pussent prendre l'initiative des lois sur l'impôt, eut maille à partir avec le côté droit de l'Assemblée qu'il dit n'être composé que de « brigands », et s'éleva contre les communications des administrations avec les sociétés populaires. De retour à Bordeaux après la session, il demanda, le 25 juillet 1792, un passeport pour se rendre à Londres, n'en profita probablement pas, puisque, sous la Terreur, il fut arrêté par ordre de la commission militaire de Bordeaux, qui le fit bientôt relâcher. Elu haut-juré de la Gironde à la Haute-Cour de Vendôme le 25 vendémiaire an IV, il devint député de ce département au Conseil des Anciens, le 23 germinal an V, avec 452 voix sur 531 votants. Cette dernière élection ayant été annulée au 18 fructidor, comme entachée de royalisme, il renonça à la vie politique pour terminer ses jours dans son château du Tail-lan, où il avait formé une très belle bibliothèque.

LA VIELLE (FRANÇOIS-SÉBASTIEN), député de 1877 à 1885, né à Urville-Hague (Manche) le 20 janvier 1830, mort à Panama le 24 août 1886, entra dans le commissariat de la marine en 1845. Aide-commissaire (16 avril 1850), sous-commissaire (28 avril 1860), il fit les campagnes de la Baltique, de la mer Noire et de la Chine, et fut, à la guerre de 1870, intendant en chef du camp du Cotentin. La commission de revision des grades ne le maintint pas dans l'intendance, et il quitta le service avec le grade de commissaire-adjoint de la marine. Il songea alors à aborder la vie politique, et se présenta pour la première fois, le 20 février 1876, comme candidat républicain à la Chambre des députés, dans l'arrondissement de Cherbourg : il réunit 6,861 voix contre 7,195 à l'élus M. de Tocqueville et 2,110 à M. de Germonière. M. La Vieille fut plus heureux le 14 octobre 1877 : le même arrondissement l'élut député par 9,559 voix (17,702 votants, 21,922 inscrits), contre 7,956 au député sortant. Il prit place à gauche, opina pour l'article 7, pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de Blanqui, etc., parut à la tribune, avec un médiocre succès, pour reprocher au ministre de la Marine, M. Cloué, ses antécédents politiques, et fut réélu député, le 21 août 1881, par 14,089 voix (14,976 votants, 22,872 inscrits), contre 112 à M. de Tocqueville. Il prit part aux principaux actes de la majorité opportuniste, et vota notamment pour les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Candidat malheureux à l'élection sénatoriale dans la Manche, le 7 juin 1885, il accepta, le 16 août suivant, les fonctions de consul général à Panama, où il mourut l'année suivante.

LAVIELLE (NICOLAS), député de 1834 à 1848, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 1^{er} janvier 1788, mort à Portet (Basses-Pyrénées) le 21 juillet 1874, avocat à Pau, fut le chef du parti légitimiste dans son département sous la Restauration et dans les premières années du règne de Louis-Philippe. Elu, le 22 novembre 1834, député du 1^{er} collège des Basses-Pyrénées (Pau), par 126 voix (137 votants, 199 inscrits), en remplacement de M. Dufau nommé procureur général, il changea d'opinions à partir de cette époque et devint un ministériel fervent. Réélu dans le même collège, le 4 novembre 1837, par 171 voix (172 votants, 234 inscrits), il fut nommé

directeur des affaires civiles au ministère de la Justice le 20 juillet 1838, dut se représenter de ce chef devant ses électeurs, et fut réélu, le 18 août 1838, par 171 voix sur 176 votants, puis, le 2 mars 1839, par 179 voix, sur 186 votants. Appelé aux fonctions de premier président à la cour de Riom le 2 novembre 1839, M. Lavielle dut encore une fois solliciter les suffrages de ses électeurs qui le renommèrent, le 7 décembre 1839, avec 156 voix (216 votants), contre 59 à M. Nogué, maire de Pau. Durant cette session, M. Lavielle avait voté pour l'adresse de 1839, pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recrutement, contre les incompatibilités et contre l'adjonction des capacités. Réélu, le 9 juillet 1842, par 194 voix (262 votants, 306 inscrits) contre 55 à M. Nogué, il vota pour l'indemnité Pritchard, et fut nommé conseiller à la cour de Cassation le 18 août 1844. Obligé, pour la troisième fois, de se représenter devant ses électeurs, il fut de nouveau réélu le 22 septembre 1844, par 247 voix (253 votants), et, aux élections générales du 1^{er} août 1846, par 268 voix (290 votants, 356 inscrits). La révolution de février 1848 le rendit à la vie privée. Admis à la retraite, comme conseiller à la cour de Cassation, le 20 mai 1863, il était chevalier de la Légion d'honneur.

LAVIGNE (JEAN), député en 1791, né et mort à des dates inconnues, négociant à Tonneins et administrateur du département de Lot-et-Garonne, fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 4^e sur 9, par 191 voix sur 364 votants. Il s'y occupa surtout de questions monétaires, fit un rapport sur la fabrication des assignats et sur l'achat du papier destiné à cet usage, obtint des fonds pour la recherche des faux assignats, parla sur l'échange des assignats et du numéraire et sur l'échange des billets de confiance et des assignats. Sa vie politique n'a pas laissé d'autres traces.

LAVIGNE (ETIENNE-JACQUES-MARIE), représentant du peuple en 1848, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 8 juin 1813, petit-fils du précédent, exerça les fonctions de notaire à Ambert ; il avait vendu son étude et était conseiller d'arrondissement au moment de la révolution de 1848. Sous-commissaire du gouvernement provisoire à Ambert, il fut élu, le 23 avril, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 15, par 67,678 voix (125,432 votants, 173,000 inscrits). Il prit place à gauche, fit partie du comité de la marine, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

LAVIGNÈRE (THÉODORE), député de 1876 à 1877, né à Saint-Bonnet (Haute-Vienne) le 30 avril 1806, mort à Bussière-Poitevine (Haute-Vienne) le 12 novembre 1879, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Bellac. Officier de la garde nationale, chef du parti libéral à Bellac sous Louis-Philippe, il conquist ce collège électoral à l'opposition à partir de 1839, et fut nommé, à la révolution de 1848, procureur de la République à Bellac. Révoqué

en 1850, il fut inquiet au coup d'Etat de décembre 1851 et menacé d'internement. Il continua, sous l'Empire, avec prudence, son opposition libérale, fut nommé sous-préfet de Bellac par le gouvernement du 4 septembre, et mis en disponibilité (15 février 1873) par le ministre de l'Intérieur, M. de Goulard. Il se présenta à la députation, aux élections générales du 20 février 1876, comme candidat républicain constitutionnel, dans l'arrondissement de Bellac, et fut élu, au 2^e tour de scrutin, le 5 mars, par 7,746 voix (14,214 votants, 21,726 inscrits), contre 6,315 à M. de Bouville, conservateur, ancien préfet. M. Lavignère siégea dans la majorité républicaine et fut des 363. A ce titre, il se représenta devant ses électeurs, le 14 octobre 1877; mais il échoua avec 7,191 voix contre 8,092 à l'élu M. Lezaud, candidat officiel du gouvernement du 16 mai.

LA VIGUERIE JEAN, député en 1789, né à Muret (Haute-Garonne) le 7 novembre 1746, mort à Muret le 19 mai 1802, juge royal et président de l'élection de Muret, fut élu, le 24 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le pays de Comminges et Nébouzan. Il vota avec la majorité de l'Assemblée constituante. Le gouvernement consulaire le nomma (4 prairial an VIII) commissaire près le tribunal civil de Muret.

LAVILLA DE VILLESSTELLONI (VICTOR-HERCULE-JOSEPH-FERDINAND, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Turin (Italie) le 27 novembre 1753, mort à Paris le 13 juin 1826, ancien chambellan du roi de Sardaigne, fut nommé, par le général Berthier, membre de la Consulta du gouvernement provisoire italien en messidor an VIII. Préfet du département du Pô de l'an IX à l'an XIV, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, chambellan de Madame, mère de l'empereur, le 14 floréal an XIII, il fut créé chevalier de l'empire le 3 juin 1808, nommé membre du Sénat conservateur le 14 décembre 1809, comte de l'empire le 9 mars 1810, officier de la Légion d'honneur le 6 avril 1813, et commandeur de l'ordre de la Réunion la même année. Il siégea au Sénat jusqu'à la chute de l'empire.

LA VILLARMOIS (JACQUES-RENÉ-JEAN BAPTISTE-ARTHUR, CHEVALIER DE), député en 1789, né à Avranches (Manche) le 22 avril 1748, mort à Avranches le 6 septembre 1822, propriétaire dans cette ville, fut élu, le 30 mars 1789, par le bailliage de Coutances, député de la noblesse aux États-Généraux. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces.

LAVILLE (ANDRÉ-GILBERT-ADOLPHE), député de 1881 à 1889, né à Montaigut (Puy-de-Dôme) le 6 janvier 1831, propriétaire, conseiller général du Puy-de-Dôme depuis juillet 1856, conseiller municipal de Montaigut de 1860 à 1878, adjoint en 1870, maire de cette ville en 1876, membre de la commission départementale du Puy-de-Dôme en 1872 et 1873, secrétaire du conseil général en 1873, membre de la commission des hospices de Montaigut, chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 21 août 1881, député de la 2^e circonscription de Riom, par 12,078 voix (12,714 votants, 23,245 inscrits). Inscrit à l'Union républicaine, il soutint la politique ministérielle, et, porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste de concentration républicaine du Puy-de-Dôme, fut réélu, le 3^e sur 9, par 78,063 voix (132,128 votants, 169,883 inscrits). Il reprit sa

place à l'Union républicaine, vota constamment en faveur des ministres au pouvoir, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LAVOCAT (GASPARD), député de 1834 à 1848, né à Montigny (Ardennes) le 10 décembre 1794, mort à Paris le 8 novembre 1860, suivit la carrière des armes, fit les campagnes de 1814 et de 1815 comme sous-lieutenant dans la garde impériale, et, à la seconde Restauration, entra aux cuirassiers de Berry. Mais, hostile aux Bourbons, il fut deux fois impliqué dans des complots militaires, en 1820 et en 1824, deux fois condamné à mort par la Chambre des pairs et par la cour d'assises de la Seine, et il n'obtint sa grâce qu'en 1826, par l'intervention de M. de Peyronnet. Rendu à la vie civile, il fonda une tannerie qu'il exploita jusqu'en 1833. Son hostilité contre les Bourbons ne désarma pas : il se battit sur les barricades en 1830 et fut décoré de juillet. Lieutenant-colonel de la 12^e légion de la garde nationale de Paris sous le gouvernement nouveau, commandant supérieur du Luxembourg pendant le procès des ministres de Charles X, il fut chargé de conduire à Ham ces mêmes ministres condamnés par la Chambre des pairs. Ami de M. Barrot, membre de la commission des grâces, directeur de la manufacture des Gobelins en 1833, il se rallia complètement à la monarchie de juillet, et se présenta à la députation le 23 juin 1834, comme candidat « agréable », dans le 2^e collège des Ardennes (Rethel), où il échoua avec 83 voix contre 170 à l'élu, M. Clauzel, député sortant. Il fut plus heureux, le même jour, dans le 4^e collège du même département (Vouziers), où il fut élu par 142 voix (208 votants, 255 inscrits) contre 53 à M. Robin; son mandat lui fut successivement renouvelé : le 4 novembre 1837, par 143 voix (263 votants, 303 inscrits); le 2 mars 1839, par 153 voix (286 votants); le 9 juillet 1842, par 240 voix (377 votants, 433 inscrits), contre 131 à M. Tirman; le 1^{er} août 1846, par 242 voix (512 votants, 525 inscrits), contre 234 à M. de Ladoucette. Ministériel obstiné, il vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard, et repoussa toutes les mesures libérales émanées de l'opposition. La révolution de 1848 n'eut pas ses sympathies, pas plus que la politique du Prince-président. Candidat indépendant au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription des Ardennes, aux élections du 29 février 1852, il échoua avec 469 voix contre 30,271 à M. de Ladoucette, candidat officiel, et 1,637 à M. de Chabrillan. M. Lavocat était officier de la Légion d'honneur et conseiller général de la Seine.

LAVRIGNAIS (ALEXANDRE-AUGUSTE-GUSTAVE ROBIOU DE), sénateur de 1876 à 1886, né à Santiago-de-Cuba (Ile-de-Cuba) le 2 septembre 1805, mort au château de Bois-Chevalier (Loire-Inférieure) le 11 juin 1886, fit ses études au lycée de Nantes et entra à l'Ecole polytechnique. Sorti dans le génie maritime, il devint sous-ingénieur en 1834, fut promu, en 1848, ingénieur de 1^{re} classe et, en 1854, directeur des constructions navales. M. de Lavrignais fut attaché à

plusieurs ports, remplit, pendant la guerre de Crimée, les fonctions de directeur du matériel au ministère de la Marine, et, nommé membre du conseil de l'Amirauté, termina sa carrière comme inspecteur général du génie maritime. Il était admis à la retraite depuis 1875, lorsque les élections sénatoriales du 30 janvier 1876 le firent entrer à la Chambre haute, par 166 voix sur 321 votants, comme sénateur de la Loire-Inférieure; il avait recueilli les suffrages légitimistes. Il prit place à l'extrême droite, se prononça *pour* la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877), puis *contre* le ministère Dufaure, et obtint sa réélection, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, par 184 voix (320 votants). Il vota *contre* l'article 7, *contre* les lois sur l'enseignement, *contre* la réforme du serment judiciaire, *contre* le rétablissement du divorce, *contre* les crédits du Tonkin, et mourut le 11 juin 1886. Conseiller général de la Loire-Inférieure; commandeur de la Légion d'honneur du 1^{er} janvier 1857.

LAW. — Voy. LAURISTON (MARQUIS DE).

LAW ou **LAU** (DU). — Voy. LUSIGNAN (DE).

LA WËSTINE (ANATOLE-CHARLES-ALEXIS BECLAIR, MARQUIS DE), sénateur du second Empire, né à Paris le 14 décembre 1786, mort à Paris le 24 avril 1870, d'une famille d'origine flamande, petit-fils de Mme de Genlis, entra à l'Ecole militaire de Fontainebleau le 23 décembre 1804, devint sous-lieutenant au 9^e dragons (19 avril 1806), aide-de-camp du général de France, puis du général Valence, son oncle, fit les campagnes de Prusse et de Pologne, et se battit à Iéna et à Friedland. Envoyé à l'armée d'Espagne en 1809, il fut blessé à la bataille d'Almonacid (9 août 1809), cité à l'ordre du jour de l'armée, et nommé aide-de-camp du général Sébastiani. Promu capitaine le 22 juin 1810, il se signala au passage de la Sierra-Morena. Il quitta l'Espagne pour prendre part à la campagne de Russie (1812), assista à la bataille de la Moskowa, fit la campagne de Saxe, se distingua à Lützen, à Bautzen et à Leipzig, et, le 27 janvier 1814, à Saint-Dizier; il était chef d'escadron depuis le 8 juillet 1813. Colonel au 3^e chasseurs à cheval au moment où se signait la capitulation de Paris, il fit de l'opposition aux Bourbons, et, pour se moquer des nobles qui renaissaient à la suite des alliés, il s'asseyait, revêtu de l'uniforme des émigrés, chez Tortoni, où se réunissaient ses camarades de l'ancienne armée impériale. Quand Napoléon revint La Wëstine au retour de l'île d'Elbe, il lui dit en souriant : « C'est donc vous, monsieur, qui faites le voltigeur de Louis XIV ? » La Wëstine fit des prodiges de valeur à Waterloo et, à la tête des chasseurs et des dragons, mit en déroute les cavaliers anglais. Il achevait la défaite de Wellington, et déjà ses soldats sabraient les fuyards sur les pentes de Mont-Saint-Jean, quand apparurent les Prussiens de Blücher. Il suivit l'armée sur la Loire et, après le licenciement, envoya sa démission au ministre de la Guerre, prétextant de son dévouement à l'empereur. Il fut exilé de ce chef, et se retira en Belgique où il chercha à gagner sa vie dans le commerce des vins; mais ses affaires ne prospérèrent pas. Rentré en France en 1829, il assista à la révolution de juillet, et reprit du service à la demande du maréchal Gérard, comme colonel du 6^e hussards (12 août 1830). Maréchal-de-camp (2 avril 1831), lieutenant-général (21 avril 1841), il fut rayé des cadres

de l'armée active, en 1848, par le gouvernement provisoire. Réintégré le 11 août 1849, et nommé président du comité de cavalerie, il devint, la veille du 2 décembre 1851, commandant supérieur de la garde nationale de Paris. Il fut nommé sénateur le 26 janvier 1852, et admis à la retraite, comme général de division, le 19 février suivant. L'empereur l'appela le 22 octobre 1863 aux fonctions de gouverneur des Invalides avec le titre d'Excellence, en remplacement du maréchal d'Ornano décédé. Grand-officier de la Légion d'honneur (24 avril 1847), et grand-croix (14 janvier 1853).

LAWTON (JEAN-ÉDOUARD), député de 1846 à 1848, né à Bordeaux (Gironde) le 6 novembre 1791, mort à Bordeaux en 1863, appartenait à une famille d'origine anglaise qui s'établit dans cette ville en 1739 pour s'occuper du courtage des vins. Elu, le 1^{er} août 1846, député du 7^e collège de la Gironde (Lesparre), par 125 voix sur 232 votants et 270 inscrits, contre 106 à M. Bruno Devès, il siégea dans la majorité conservatrice, soutint la politique de Guizot, et rentra dans la vie privée en 1848.

LAZERME (JOSEPH-JEAN-JACQUES DE), député de 1827 à 1830, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 14 mars 1787, mort à Perpignan le 13 avril 1853, d'une ancienne famille du Roussillon dont le nom primitif était de LAS HERMES, était fils de Joseph de Lazerme, avocat au conseil souverain de Roussillon. Capitaine de voltigeurs volontaires de la garde nationale d'élite en 1815, il ferma les portes de Perpignan aux Espagnols qui voulaient prendre possession de cette place au nom des Bourbons, y arbora lui-même le drapeau blanc et se prépara à soutenir un siège. Le gouvernement royal le fit conseiller général des Pyrénées-Orientales : il était alors le propriétaire le plus imposé du Roussillon. Le 17 novembre 1827, il fut élu député du collège de département par 205 voix sur 377 votants et 435 inscrits. Sans aborder la tribune, M. de Lazerme se fit apprécier dans les commissions et dans les conseils de la droite ministérielle où il siégea. Charles X lui accorda le titre de comte et la croix de la Légion d'honneur, et le ministère Polignac le nomma (1^{er} mars 1829) conseiller de préfecture à Perpignan. Son attachement à la branche aînée lui valut, en juillet 1830, à Perpignan un charivari qui faillit lui coûter la vie. Il se retira alors de la vie politique, et ne conserva que le mandat de conseiller général que l'administration d'alors ne put lui faire perdre jusqu'en 1848; il s'en démit, à cette date, en faveur de son fils.

LEBARILLIER (LOUIS-CONSTANT), représentant en 1848, né à Lebissey, près Caen (Calvados), le 29 novembre 1805, mort à Genillé (Indre-et-Loire) le 2 janvier 1880, fils d'un propriétaire cultivateur, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, mais y renonça sur les instances de sa famille. Riche propriétaire, il s'occupa alors d'agriculture à Lebissey, fit de l'opposition aux Bourbons et au gouvernement de Louis-Philippe, et fut nommé, à la révolution de février 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans le Calvados. Le 23 avril suivant, il fut élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 12, par 80,322 voix; il siégea à gauche, fit partie du comité de l'agriculture, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'incompatibilité des

fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre la campagne de Rome, et pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il se retira en Touraine où s'il s'occupa d'une vaste exploitation agricole.

LE BAS (PHILIPPE-FRANÇOIS-JOSEPH), membre de la Convention, né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1765, mort à Paris le 28 juillet 1794, était le fils d'un notaire. Ses études terminées à Paris, au collège de Montaigu, il se fit recevoir avocat au parlement (1789), et alla, l'année suivante, s'établir à Saint-Pol, dont il représentait les habitants à la fédération du 14 juillet 1790 : ce fut son début dans la carrière politique. Partisan enthousiaste de la Révolution, il fut nommé, dans le cours de l'année 1791, administrateur du district de Saint-Pol, puis, en décembre de la même année, à la suite d'un brillant succès obtenu par lui au barreau d'Arras dans une cause politique, fut appelé à faire partie de l'administration départementale. Le 6 septembre 1792, le département du Pas-de-Calais, par 515 voix sur 782 votants, l'envoya, le 4^e sur 11, siéger à la Convention nationale. Condisciple et ami de Maximilien Robespierre, dont il partageait les idées, il se déclara dès le début son partisan et lui resta fidèle jusqu'à la dernière heure. Malgré le talent oratoire dont il avait donné des preuves comme avocat, Le Bas évita de paraître à la tribune et se montra peu ambitieux de briller dans les discussions. « Trop de grands talents, écrivait-il à son père à la date du 3 octobre 1792, se font distinguer à la Convention pour que j'émette une opinion que d'autres développent mieux que moi. L'essentiel est de bien faire, de bien écouter pour bien opiner et de ne parler que quand on a à dire une vérité qui, sans vous, échapperait aux autres. Ce n'est pas de notre gloire personnelle qu'il s'agit aujourd'hui, mais du salut de la république. Voilà mes principes, et j'y tiens d'autant plus fortement qu'ils sont ceux de beaucoup de députés à la supériorité desquels je me plais à rendre hommage. » Assis à la Montagne, Le Bas se prononça dans le procès de Louis XVI, pour la mort, sans appel ni sursis, et développa ainsi ses motifs, sur la question de l'appel au peuple : « Je pense que le peuple ne peut jamais prononcer comme souverain sur un objet particulier, lorsque la loi a prononcé sur les crimes d'un coupable, je pense que renvoyer son jugement aux assemblées primaires, c'est supposer que le peuple puisse, comme magistrat, avoir une volonté différente de celle du souverain. Je ne lui fais pas cet outrage, je dis non. » Sur l'application de la peine : « Et moi aussi, je suis l'ami des lois. Quand elles prononcent la peine de mort contre un conspirateur, je ne sais pas, sous prétexte que ce conspirateur fut roi, parler de réclusion et de bannissement. On a parlé de politique, je n'en connais pas d'autre que la justice pour un peuple fort et libre. On parle des puissances étrangères, nos armées sont là. On parle d'ambitieux, le peuple est là. Je vote pour la mort. » Bientôt après, Le Bas fut envoyé en mission aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin. On lui avait donné pour collègue Duquesnoy (v. ce nom), dont il était le parent. Cette mission, à laquelle furent dus d'importants résultats, était un sacrifice que Le Bas faisait à ses devoirs. Robespierre,

quelques mois auparavant, l'avait présenté à son hôte Duplay ; Le Bas avait vu et aimé la plus jeune de ses filles, et avait demandé sa main, qui lui avait été accordée. Le jour du mariage était fixé, quand, sur un ordre de la Convention, il dut se rendre aux armées. Il ne revint à Paris qu'à la fin d'août ; il se maria alors, fut nommé, le 14 septembre 1793, membre du comité de sûreté générale, et repartit presque aussitôt pour l'armée du Rhin. Robespierre l'avait associé cette fois à Saint-Just. Les deux représentants, envoyés comme délégués extraordinaires, commencèrent (22 octobre 1793) par organiser une commission militaire composée, à leur demande, de « six hommes révolutionnaires et incorruptibles », qui furent désignés par le club des Jacobins de Strasbourg ; ils réclamèrent en même temps une liste des suspects, qu'ils redemandèrent, le 30, en s'étonnant de ne pas l'avoir encore reçue. Le 22 octobre, ils érigèrent le tribunal militaire en commission révolutionnaire « pour juger, sans forme de procédure, les agents et partisans de l'ennemi ». Le 3 novembre, ils cassèrent les administrations, et firent exécuter quelques suspects : « Nos collègues Saint-Just et Le Bas, écrivait Guyardin et Milhaud le 13 novembre, ont fait déporter dans l'intérieur tous les corps administratifs ; plusieurs officiers supérieurs et soldats ont été fusillés à la tête des camps, » pour avoir mal parlé de la République. Le 7 novembre, arrestation de la municipalité de Neuf-Brisach ; le 8, emprunt forcé de 9 millions sur une liste d'habitants dressée par les représentants ; le 16, réquisition de 10,000 paires de souliers : « Il faut, écrivait-ils, que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg » ; le 18, réquisition de tous les manteaux des citoyens de Strasbourg. On trouva, après thermidor, ces souliers et ces manteaux dans les magasins. Parmi les arrêtés de décembre, on rencontre celui-ci : « Les représentants chargent la municipalité de Strasbourg de faire abattre dans la huitaine toutes les statues de pierre qui sont autour du temple de la Raison (la cathédrale) ». Tout cela ne se fit pas sans heurter les autres représentants en mission ordinaire en Alsace, et l'un d'eux, Lacoste, écrivait le 18 décembre : « Bien loin de venir se réunir avec leurs collègues, de leur donner un degré de force de plus, qu'ont fait Saint-Just et Le Bas ? Ils se sont refusés à toutes les communications fraternelles, ils ont affiché des avis insultants pour leurs collègues, ils se sont qualifiés de députés extraordinaires, et se sont érigés en véritables censeurs. » De retour à Paris, au mois de janvier 1794, Le Bas et Saint-Just furent, le mois suivant, envoyés à l'armée de Sambre-et-Meuse, qui reprit alors l'offensive, remporta sur les Autrichiens d'importants avantages, leur enleva Charleroi, dont ils s'étaient emparés, et gagna la bataille de Fleurus. Le succès de cette expédition fit confier à Le Bas la surveillance de l'École de Mars, établie dans la plaine des Sablons. Il reprit alors sa place à la Montagne. Le 9 thermidor an II, lorsque Robespierre eut été décrété d'accusation par l'Assemblée, avec Couthon et Saint-Just, ce fut en vain que des mains officieuses essayèrent de retenir Le Bas, s'élançant vers la tribune pour y annoncer sa résolution de partager le sort de ses amis : il se débattit avec tant de violence que son habit était en pièces, lorsqu'il s'écria : « Je ne veux point partager l'opprobre de ce décret ! Je demande aussi à être arrêté ! » Cette demande lui fut aussitôt accordée. Il était en ce

moment cinq heures et demie. La séance de la Convention fut suspendue jusqu'à sept heures. Les gendarmes, requis par le président, mirent la main sur les représentants, et Le Bas fut conduit à la prison de la Force, tandis que Robespierre aîné était enfermé au Luxembourg, son frère à Saint Lazare, Saint-Just aux Écossais, et Couthon à la Bourbe. Cependant le triomphe des Thermidoriens était loin d'être complet. Délivrés par la Commune, Le Bas et ses amis furent tirés de leurs prisons respectives; ils se rendirent avec Henriot à l'Hôtel de Ville. Il s'agissait d'appeler aux armes les sections et de marcher sur la Convention. Mais pendant que Robespierre hésitait, les Thermidoriens, sous la conduite de Léonard Bourdon, envahissaient déjà la place de Grève. « Il ne reste donc plus qu'à mourir ! » s'écria Le Bas, et, jetant un pistolet à Maximilien, il en saisit un autre, qu'il se chargea sur le cœur. Robespierre ne réussit qu'à se fracasser la mâchoire. La main de Le Bas avait été plus sûre; il tomba mort. Ses ennemis ne ménagèrent pas sa famille. Sa jeune femme, son fils âgé alors de six semaines, qui devint le savant historien Philippe Le Bas (1794-1860), furent jetés en prison. Son vieux père, infirme, et que la mort de Le Bas avait privé de la raison, fut enfermé pendant trois mois dans la citadelle de Doullens.

LEBAS (ANSELME-PASCAL-LOUIS), représentant en 1871, né à Decize (Nièvre) le 1^{er} décembre 1815, mort à Devay (Nièvre) le 17 décembre 1874, étudia le droit, et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de Nevers. L'opinion républicaine très modérée, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Nièvre à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 7, par 41,037 voix (64,512 votants, 97,485 inscrits). Il vota avec le centre gauche : pour la paix, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour à Paris, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le ministère de Broglie, contre le septennat, etc., et mourut avant la fin de la législature (décembre 1874). En raison de la proximité des élections de la future Chambre des députés, il ne fut pas immédiatement remplacé.

LE BASCLE (EDME), MARQUIS D'ARGENTEUIL, député en 1789, né au château de Courcelles (Côte-d'Or) le 19 avril 1721, mort en 1793, entra de bonne heure au service, fut fait brigadier de cavalerie le 16 mars 1767 et maréchal de camp le 1^{er} mars 1780. S'étant retiré dans sa province, il fut élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse du bailliage de l'Auxois aux États-Généraux, par 88 voix sur 158 votants, contre 67 au baron du Bois-d'Aisy. Il tint pour l'ancien régime, signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée, émigra après la session, rejoignit l'armée des princes au delà du Rhin, et y mourut en 1793.

LE BASTARD (EDGAR-DENIS-MARIE-FRANÇOIS), sénateur de 1879 à 1888, né à Tinchebrai (Orne) le 21 janvier 1836, arrière-petit-fils du conventionnel Lemaréchal, fit ses classes au lycée de Rennes, suivit dans cette ville les cours de la faculté de droit, et y fut reçu licencié; mais il laissa le barreau pour l'industrie, prit la direction d'un établissement de tannerie auquel il donna une extension considérable, et devint président de la chambre de commerce de Rennes. Républicain, il fut nommé, après le 4 septembre 1870, adjoint

puis maire de Rennes, obtint, le 8 février 1871, sans être élu, 17,377 voix sur 109,672 votants comme candidat à l'Assemblée nationale, et entra, le 4 novembre 1877, au conseil général d'Ille-et-Vilaine, pour le canton nord-est de Rennes. Il avait, pendant la période du Seize-Mai, vivement combattu le ministère et ses candidats officiels. Lors des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, le parti républicain le désigna comme candidat, et M. Le Bastard fut élu sénateur d'Ille-et-Vilaine par 237 voix sur 452 votants. Il se fit inscrire d'abord au groupe de la gauche républicaine, fut rapporteur (mai 1883) de la loi sur l'élection des juges consulaires, vota pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, pour la modification du serment judiciaire, pour la réforme du personnel de la magistrature, pour le rétablissement du divorce, puis accentua ses votes dans le sens radical, et opina plusieurs fois avec le groupe avancé de la Chambre haute. Il inclina en dernier lieu vers le parti « boulangiste » et ne se représenta pas en 1888.

LE BASTARD DE KERGUINNÉC (JEAN-MARIE-PIERRE), député de 1830 à 1834 et de 1837 à 1839, né à Tréguennec (Finistère) le 20 avril 1771, mort à Quimper (Finistère) le 13 mars 1850, ancien capitaine de frégate, conseiller de préfecture, chevalier de la Légion d'honneur, se porta candidat à la députation aux élections générales du 30 juin 1830, comme partisan du ministère Polignac, dans le 4^e arrondissement électoral du Finistère (Quimper), où il échoua avec 75 voix, contre 100 au député sortant réélu, M. de Marhallach. Mais il profita d'une élection partielle pour entrer à la Chambre, le 21 octobre de la même année, élu dans le même arrondissement par 118 voix (145 votants, 217 inscrits). Mis à la retraite, comme capitaine de frégate, le 31 mai 1831, M. Le Bastard fut réélu, aux élections générales du 5 juillet 1831, par 118 voix (203 votants, 252 inscrits), contre 63 à M. Kermorial. Légitimiste intransigeant, il vota constamment avec l'opposition de droite, et repoussa systématiquement toutes les propositions du gouvernement. Aux élections du 21 juin 1834, il n'obtint que 95 voix contre 102 à M. Le Gogal-Toulgoët; il rentra au parlement, le 4 novembre 1837, avec 135 voix (265 votants, 305 inscrits); puis il échoua successivement : le 2 mars 1839, avec 110 voix, contre 145 à M. de Carné, élu; le 5 juillet 1842, avec 43 voix contre 182 au député sortant, réélu, M. de Carné, et 61 à M. de Chateilher; et, le 1^{er} août 1846, avec 90 voix contre 234 à l'élu, M. de Carné.

LEBAUDY (JEAN-GUSTAVE), député de 1876 à 1885, né à Paris le 26 février 1827, mort à Paris le 19 décembre 1889, fit de brillantes études au collège Rollin et prit la direction d'une importante raffinerie de sucre. Membre de la chambre de commerce de Paris, il fut, en raison de sa haute situation dans le monde industriel, appelé par l'Empire (1860) à faire partie de la commission municipale de Paris (1860-1869). En 1867, il fut décoré de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition universelle. Conseiller général de Seine-et-Oise pour le canton de Mantes, il se présenta, comme candidat républicain conservateur, aux élections législatives du 20 juin 1876, dans l'arrondissement de Mantes, et fut élu député au second tour (5 mai), par 7,217 voix sur 14,214 votants et 16,622 inscrits, contre 6,951 à M. Hèvre, ra-

dical. Il prit place au centre gauche et fut des 363. Réélu à ce titre, le 14 octobre 1877, avec 8,669 voix sur 13,514 votants et 16,711 inscrits, contre 4,316 à M. Hèbre, M. Lebaudy reprit sa place dans la fraction la plus modérée de la majorité républicaine, se prononça pour le ministère Dufaure, pour le retour du parlement à Paris, contre l'amnistie, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, etc., et fut encore réélu député de Mantes, le 21 août 1881, par 7,551 voix (13,997 votants, 16,443 inscrits), contre 6,267 à M. H. Hèbre. M. Lebaudy parla (juin 1884) sur la question des sucres, déposa (juin 1885) un amendement à la loi sur la surtaxe des céréales tendant à la remplacer par une surtaxe du double sur l'alcool applicable au dégrèvement du principal de l'impôt foncier (rejeté par 297 voix contre 112), soutint la politique de M. J. Ferry, et vota dans la législation : contre l'élection de la magistrature par le peuple, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits du Tonkin. Aux élections d'octobre 1885, porté sur la liste opportuniste dans Seine-et-Oise, il échoua avec 36,075 voix sur 119,995 votants.

LEBEAU (EMMANUEL-MARIE-AMÉDÉE), député de 1825 à 1827, né à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis) le 7 septembre 1765, mort à Paris le 14 mai 1846, était avocat général à la cour de Cassation, et maître des requêtes attaché au comité du contentieux, lorsqu'il fut élu, le 23 janvier 1825, député du 1^{er} arrondissement de Seine-et-Oise (Pontoise), par 180 voix sur 251 votants, et 288 inscrits. « Son concurrent, écrivait alors un biographe royaliste, était M. Alexandre de Lameth, dont toute la France a connu l'ingratitude envers la reine Marie-Antoinette et la conduite révolutionnaire. » M. Lebeau prit place à droite. Son élection fut attaquée dans la séance du 4 février suivant par le général Foy, qui soutint qu'elle n'était due qu'à l'intrigue et aux menaces des amis du ministère. MM. Bonnet et de Bouthillier la défendirent, ainsi que M. de Corbière, ministre de l'Intérieur. Sur la proposition de M. de Berbis, la validation fut ajournée. M. Lebeau finit pourtant par être admis; il soutint le gouvernement jusqu'à la fin de la session. Rallié plus tard à la monarchie de Louis-Philippe, il fut nommé, le 21 avril 1832, conseiller à la cour de Cassation. Commandeur de la Légion d'honneur.

LEBÈQUE. — Voy. GERMINY (COMTE DE).

LEBÈQUE DE PRESLES. — Voy. DUPORTAIL.

LE BERTHON (ANDRÉ-BENOÎT-FRANÇOIS-HYACINTHE), député en 1789, né à Bordeaux (Gironde) le 7 janvier 1713, mort à Paris le 17 avril 1800, fils d'un premier président du parlement de Bordeaux à qui le roi avait offert en 1751 les fonctions de chancelier de France, suivit la carrière paternelle. Premier président au parlement de Bordeaux en 1766, il siégeait en cette qualité, quand le duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne, vint signifier au parlement, le 4 septembre 1771, l'édit Maupeou qui détruisait l'ancienne organisation judiciaire. Il se retira alors à son château d'Aiguilhe où il avait plus d'une fois reçu Montesquieu son ami. Lorsque Louis XVI rétablit, à son avènement, les anciens corps judiciaires, M. Le Berthon reprit ses fonctions au parlement de Bordeaux. Sympathique aux idées

de réforme, il fut élu, le 8 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il y prit la parole à plusieurs reprises, notamment pour s'opposer à la lecture du message du roi sur la sanction, pour donner la définition des pouvoirs politiques, pour refuser au pouvoir exécutif le droit d'interpréter les lois. Après la Constitution, il vendit ses propriétés du Bordelais, et se fixa à Paris, où il mourut.

LEBESCHU DE CHAMPSAVIN (LOUIS-JOSEPH), député de 1815 à 1816, et de 1822 à 1827, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 10 juin 1753, mort à une date inconnue, entreposeur particulier des tabacs à Fougères, chevalier de Saint-Louis, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, fut élu, le 22 août 1815, député du collège de département de l'Ille-et-Vilaine, par 95 voix (185 votants, 247 inscrits). Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable et fut réélu, par le 3^e collège électoral d'Ille-et-Vilaine (Fougères), le 9 mai 1822, avec 166 voix (287 votants, 318 inscrits), et, le 25 février 1824, avec 181 voix 291 votants, 336 inscrits), contre 101 à M. Legraverand. Légitimiste et cléricale, M. Lebeschu vota constamment pour les ministres.

LEBEUF (LOUIS-MARTIN), député de 1837 à 1842, représentant en 1849, sénateur du second Empire, né à Laigle (Orne) le 26 mai 1792, mort au château de Montgermont (Seine-et-Marne) le 11 novembre 1854, appartenait à une famille qui, depuis plus de deux cents ans, exerçait le notariat. Destiné lui-même à cette carrière, il préféra le commerce, et, dès l'âge de dix-neuf ans, devint à Paris un des chefs d'une maison de banque où il était entré comme simple commis. Appelé aux fonctions électives de juge au tribunal de commerce et de membre de la chambre de commerce de Paris, il fut nommé, en 1835, régent de la Banque de France. En même temps il occupait dans l'industrie une place importante comme directeur des établissements manufacturiers de Creil et de Montereau (faïences). Vice-président du conseil général des manufactures et des associations pour la défense du travail national, il combattit les théories libre-échangistes. M. Lebeuf entra dans la vie politique le 4 novembre 1837 : élu député du 3^e collège de Seine-et-Marne (Fontainebleau), par 182 voix (353 votants, 414 inscrits), contre 167 à M. de Beaumont, il fit partie de la majorité conservatrice, et fut membre de presque toutes les commissions où se traitaient les questions de finances et d'industrie. Réélu, le 2 mars 1839, par 178 voix sur 336 votants, il quitta la Chambre des députés en 1842, ayant échoué au renouvellement du 9 juillet, avec 215 voix contre 315 à l'élu, M. de Ségur. Il se représenta encore le 1^{er} août 1846, et n'obtint que 237 voix, contre 299 au député sortant. M. Lebeuf reentra au parlement lors des élections du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative : représentant de Seine-et-Marne, élu le 3^e sur 7, par 38,347 voix (70,887 votants, 98,983 inscrits), il siégea à droite, opina avec la majorité antirépublicaine pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et se rallia en 1851 à la politique du coup d'Etat. Il fit partie de la Commission consultative, et, le 26 janvier 1852, fut appelé au Sénat. Il prit part au rétablissement du régime impérial, et continua de se montrer, en matière économique, le champion zélé des idées

protectionnistes. Il mourut en 1854. M. Lebeuf avait appartenu sous Louis-Philippe au conseil général de Seine-et-Marne. Officier de la Légion d'honneur.

LEBLANC (CHARLES-CHRISTOPHE), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, fut, sous l'ancien régime, conseiller au présidial et maire de Senlis. Elu, le 24 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Senlis, avec 84 voix sur 142 votants, il opéra avec la majorité réformatrice de la Constituante. Le 8 octobre 1790, il fut nommé juge au tribunal de district de Senlis (Oise).

LEBLANC (CHARLES-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Senlis (Oise) le 5 décembre 1760, mort à Paris le 8 janvier 1807, de la même famille que le précédent, fut reçu avocat en 1780. En 1789, il appartenait à la garde nationale de Senlis. Successivement procureur-syndic du district (1790), président du tribunal (1791), juge au tribunal civil de l'Oise en l'an V, et commissaire du gouvernement pour représenter le département de l'Oise au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1803.

LEBLANC (JEAN-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Vannes (Morbihan) le 19 janvier 1761, mort à Vannes le 12 juillet 1806, était juge au tribunal civil du Morbihan, lorsque ce département l'envoya (27 germinal an VII) siéger au Conseil des Cinq-Cents. Leblanc ne se montra point hostile au coup d'Etat de Bonaparte et fut renommé juge à Vannes le 1^{er} floréal an VIII.

LEBLANC (AIMÉ-JEAN-MARIE), représentant en 1848, né à Lorient (Morbihan) le 5 novembre 1813, mort à Auray (Morbihan) le 4 février 1851, entra dans les ordres, et professa la rhétorique au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray. Prédicateur estimé, il fut obligé, par raison de santé, de rentrer dans le professorat, et occupa la chaire de mathématiques au petit séminaire. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Morbihan à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 12, par 61,185 voix (105,877 votants, 123,200 inscrits). Légitimiste comme presque toute la représentation du Morbihan, et membre du comité de l'instruction publique, il vota *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* la campagne de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il quitta la vie politique après la session.

LEBLANC (EDMOND-MARIE-LUCIEN), député de 1885 à 1889, né à Riley (Mayenne) le 9 mars 1844, propriétaire, avocat à Mayenne, et membre du conseil général de la Mayenne pour le canton du Horps, fut porté, le 4 octobre 1885, comme candidat à la Chambre des députés, par le parti conservateur de son département, et

fut élu, le 1^{er} sur 5, député de la Mayenne, par 41,467 voix (72,815 votants, 91,008 inscrits). M. Leblanc siégea à droite, vota *contre* les divers ministères de la législature et se prononça, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

LEBLANC DE PRÉBOIS (LOUIS-FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, COMTE), représentant en 1848, né à Yverdon (Suisse) le 2 novembre 1804, mort à Paris le 21 février 1875, d'une vieille famille de noblesse militaire du Dauphiné, fils d'un officier supérieur d'artillerie, entra à Saint-Cyren 1822, en sortit dans l'état-major en 1824, fit partie en 1830 de l'armée expéditionnaire d'Alger, et resta en Afrique jusqu'en 1843. Capitaine, il fut rappelé à cette époque pour avoir publié un livre intitulé : *De la nécessité de substituer le gouvernement civil au gouvernement militaire pour la prospérité de l'Algérie*. Il fonda, la même année, le journal *l'Algérie*, organe libéral dont les Saints-Simoniens s'emparèrent, et fit paraître, l'année suivante, *les Départements Algériens*, livre qui fit quelque bruit. Elu, le 23 avril 1848, représentant de l'Algérie à l'Assemblée constituante, le 4^e et dernier, par 3,335 voix sur 14,131 inscrits, le capitaine Leblanc de Prébois prit place parmi les républicains modérés, fit partie du comité de l'Algérie, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne fut pas réélu à la Législative et fut admis à la retraite, comme capitaine, le 8 janvier 1862. On a encore de lui : *Cent cinquante millions d'économie sur le budget de la guerre, ou réorganisation de l'armée avec amélioration de la solde* (1848).

LEBLEU (PHILIPPE-EZÉCHIEL), représentant du peuple en 1848, né à Dunkerque (Nord) le 29 décembre 1804, fils d'un médecin distingué, fit ses études au collège de Douai, passa par l'Ecole polytechnique, et en sortit (1826) comme officier du génie. En 1830, il était lieutenant au 2^e régiment de cette arme, en garnison à Arras; à la première nouvelle des Ordonnances de juillet, il se prononça ouvertement pour la résistance, et, de concert avec Cavaignac, fit marcher son régiment sur Paris, pour prêter main-forte à l'insurrection. Envoyé à Lyon comme officier d'état-major, il se concilia (1832) les sympathies de la population ouvrière, fut attaché à Dunkerque, en 1833, comme capitaine de génie, au service des places de guerre, et profita de son séjour pour concourir à la fondation du journal républicain *la Vigie* de Dunkerque. Il passa successivement à Montpellier, à Oran, à Saint-Venant, et à Béthune. Il avait reçu en 1845 la croix de la Légion d'honneur. Capitaine du génie à Béthune lors de la révolution de février, il fut, en raison de ses opinions démocratiques, élu, le 23 avril 1848, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 17, par 75,802 voix